

toutes les provinces feudataires voisines du Siam, de la Birmanie, de la Chine, date de 1829. Mais elle avait été préparée par des actes administratifs de la plus haute importance; dès 1821, les Trichau, qui, au nombre de sept, gouvernaient les sept districts de Camlo, se virent adjoindre deux chaûs nouveaux, et furent réunis, sous l'autorité d'un seul gouverneur, représentant du roi. Les neuf chaûs, ainsi constitués en grande province feudataire, prirent et ont conservé la désignation de Keusong (neuf cantons).

En 1826, par la voix de son prince, Phuoc bo sam, la région de Lakhôn, dont la vassalité avait été déterminée, en 1808, par Gialong, demandait son incorporation pure et simple au royaume.

La région de Trantinh était « louée » moyennant tribut au roi feudataire de Vantuong; de même pour la région de Trantinh et pour la région de Tranbien. Cette principauté de Vantuong, elle-même, était vassale de la cour d'Annam, et les souverains en étaient appelés « roitelets » dans les Annales impériales de Hué. Le « roitelet de Vantuong » recevait, moyennant tribut, consenti depuis deux siècles, l'investiture du roi d'Annam pour le Vantuong d'abord, puis pour chacune des régions pour lesquelles le suzerain l'avait commissionné; et, à chacune de ces partielles investitures, correspondait un tribut spécial.

L'apparition de la législation de 1829 fut certainement hâtée par la violente intrusion des Siamois dans la principauté de Vantuong en 1827, et par la destruction de Vienchan, capitale du roi Ano. Ce dernier, ayant réclamé immédiatement la protection de son suzerain, se vit réta-